

Concurrence loyale, mesures prises par la Commission Européenne (CE) sur l'importation de canalisations en fonte ductile en provenance de l'Inde.**Historique des décisions de la CE concernant Electrosteel :**

En 2014, Saint-Gobain PAM a déposé une plainte auprès de la CE pour enquêter sur les importations de tuyaux en fonte ductile en provenance de l'Inde. À la fin de son enquête en 2016, la CE a établi un droit antisubvention (AS) de 9 % et un droit antidumping (AD) de 0 % pour Electrosteel.

En 2018, Saint-Gobain PAM a demandé à la CE de réexaminer la marge de dumping d'Electrosteel au motif que celle-ci aurait soi-disant augmenté. La CE a mené une enquête approfondie mais les accusations de Saint-Gobain PAM se sont révélées fausses. En conséquence, Saint-Gobain PAM a retiré sa demande.

En 2022, la CE a reconnu que les droits AS établis étaient excessifs et a demandé aux États membres de l'UE de rembourser un montant significatif à Electrosteel.

Dans un esprit de pleine coopération et de transparence, Electrosteel a informé la CE de sa fusion avec une autre société indienne dont Electrosteel était actionnaire. La CE a décidé alors d'ouvrir une enquête de réexamen des droits de douane.

En 2023, à la surprise du gouvernement indien et d'Electrosteel, la CE a décidé de modifier sa méthode d'évaluation et d'appliquer la méthode des « données disponibles ». La décision de la CE était fondée sur des points spécifiques qu'Electrosteel ne pouvait pas argumenter à posteriori et qui sont désormais dénaturés par certains de nos concurrents. Le droit AD d'Electrosteel a été porté à 7 %. Cependant les lois européennes confèrent à Electrosteel des droits qui seront exercés en temps utile.

Pratiques honnêtes :

Electrosteel respecte toutes les décisions de la CE et s'acquitte immédiatement des droits AS et AD quels qu'ils soient. Electrosteel fait également valoir ses droits pour maintenir une concurrence loyale.

C'est avec satisfaction qu'Electrosteel a pris note de la décision de la CE de lui rembourser le trop-perçu des droits AS payés.

Une concurrence loyale et saine pour contrecarrer l'inflation :

La concurrence offerte par Electrosteel sur le marché français et européen permet de réaliser des projets d'infrastructures hydrauliques au juste prix et en contrecarrant l'inflation.

Il est à noter qu'une décision de Saint-Gobain PAM de baisser de 20% les prix de son Tarif Public France 2024 est intervenue quelques jours après la décision de la CE.

Contact :

Isabelle DEMORY - Responsable Communication

9 rue Galilée – 13 200 Arles

Téléphone : 06 45 13 02 58 Email : i.demory@electrosteel.fr